



Strasbourg, 20 mai 2019

CEP-CDCPP-LA (2019) 3F

CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

CEP-CDCPP

PRIX DU PAYSAGE DU CONSEIL DE L'EUROPE

REUNION DU JURY INTERNATIONAL DU PRIX

6^e Session 2018-2019

Rapport

Palais de l'Europe, Conseil de l'Europe
13-14 mai 2019

*Document du Secrétariat Général du Conseil de l'Europe
Direction de la Participation démocratique*

I. ACCUEIL ET OUVERTURE DE LA REUNION

Le Secrétariat de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe a souhaité la bienvenue aux Membres du Jury de la 6^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, dont la liste figure à l'annexe 1 au présent rapport, en les remerciant d'avoir accepté de participer à cette importante réunion :

- représentant du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) conformément à sa décision adoptée lors de sa 7^e Session Plénière, CDCPP(2018)10 rév, Strasbourg, 6-8 juin 2018, Point 5.1) : M. Julien Transy, Chargé de mission paysage, Ministère de la transition écologique et solidaire, France ;
- représentant du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe : excusé ;
- représentant de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe : M. Thierry Mathieu, Président de la Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe, Monaco ;
- trois éminents spécialistes du paysage :
 - M. Valerio Di Battista, Professeur émérite à l'Ecole polytechnique de Milan, Architecte, Coordinateur du réseau d'observatoires paysagers du Piémont, Président de l'Observatoire du paysage du Monferrato Casalese, Italie ;
 - M. Andreas Stalder, Expert permanent de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP), Suisse ;
 - M. Jacques Stein, Président de la section des Sites de la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles, Belgique.

Les membres du Jury ont exprimé leur regret quant à l'absence de participation d'un représentant du Congrès.

1. Adoption de l'ordre du jour *[[CEP-CDCPP-LA \(2019\) 1F](#)]*

Les participants ont adopté l'ordre du jour tel qu'il figure à l'annexe 1 au présent rapport.

2. Présentation générale du travail de la réunion

Mme Maguelonne Déjeant-Pons, Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage a chaleureusement remercié l'ensemble des Etats Parties à la Convention qui ont contribué à cette 6^e Session du Prix du paysage. Elle a rappelé que la Convention européenne du paysage prévoit à son article 11, l'attribution d'un Prix du paysage du Conseil de l'Europe. Le Comité des ministres a adopté la Résolution CM/Res(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe le 20 février 2008 (annexe 3 au présent rapport). Le Prix s'inscrit dans la lignée du travail accompli par le Conseil de l'Europe en faveur des droits de l'homme, de la démocratie et du développement durable, et met en valeur la dimension territoriale des droits de l'homme et de la démocratie, en reconnaissant l'importance des mesures prises pour améliorer les caractéristiques paysagères du cadre de vie des populations.

Le Prix a été lancé en 2008 et cinq sessions du Prix ont précédemment été organisées : en 2008-2009, en 2010-2011, en 2012-2013, en 2014-2015, et en 2016-2017.

Conformément à la Résolution CM/Res(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe, et dans le cadre de l'organisation de la 6^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, les Parties à la Convention ont été invitées à présenter par la voie de leurs Représentants permanents, des candidatures au Secrétariat Général du Conseil de l'Europe pour le 30 janvier 2019.

Le Secrétariat a reçu les 23 dossiers de candidature suivants :

1. Belgium / Belgique

Wortel- and Merksplas-Colony: a cultural landscape revalued
Vzw Kempens Landschap

2. Croatia / Croatie

Dragodid.org: Preserving the Dry-Stone Masonry Techniques of Eastern Adriatic
4 Grada Dragodid

3. Cyprus / Chypre

Multifunction Seaside Park in Limassol
Limassol Municipality

4. Denmark / Danemark

The landscapes of the future
"The landscapes of the future", University of Copenhagen

5. Estonia / Estonie

Communities' activities day "Let's do it!"
Estonian Fund for Nature (NGO)

6. Finland / Finlande

Establishment of the Kotka National Urban Park
City of Kotka

7. France / France

Reconquête des quais rive gauche à Rouen par l'aménagement d'une grande promenade fluviale sur plus de 3 kilomètres de long
Ville de Rouen et Métropole Rouen Normandie

8. Georgia / Géorgie

Martvili Canyon Sustainable Development
Martvili Municipality

9. Greece / Grèce

"Recreation of Lake Karla"
Region of Thessaly

10. Hungary / Hongrie

Landscape revitalisation initiative in the spirit of the Pogányvár Landscape Charter
Gouvernement local de Zalaszentmárton ; Gouvernement local de Dióskál ; Gouvernement local d'Egeraracsa ; Gouvernement local d'Esztergályhorváti ; Gouvernement local de Kerecseny ; Gouvernement local d'Orosztony ; Gouvernement local de Pacsa ; Gouvernement local de Zalaszabar ; Gouvernement local de Zalavár, Hongrie

11. Italy / Italie

Between Land and Water, “Another Way of Owning”
Consorzio Uomini di Massenzatica

12. Latvia / Lettonie

The origin of the Latvian cultural traditions: Dikļi, the birthplace of the Latvian song festival
Kocēni Municipality

13. Lithuania / Lituanie

Formation and consolidation of natural framework urbanised territory of Telšiai city
Administration of Telšiai district municipality

14. Luxembourg / Luxembourg

La Convention européenne du paysage, un autre paysage pour Vianden
Syndicat pour l’Aménagement et la Gestion du Parc naturel de l’Our

15. Norway / Norvège

Lista a unique landscape and partnership
The municipality of Farsund, proposed by Vest-Agder County Council

16. Portugal / Portugal

Landscape of the Pico Island vineyard culture
Regional Government of Azores, Regional Direction of Environment

17. Serbia / Serbie

Spatial Plan for a Special-Purpose Area “The Cultural Landscape of Sremski Karlovci”
Urban and Spatial Planning Institute of Vojvodina, Provincial Secretary for Urban Planning and Environmental Protection, Government of the Autonomous Province of Vojvodina

18. Slovak Republic / République slovaque

Safeguarding and restoration of the composed Baroque landscape of the Banská Štiavnica Calvary
Calvary Fund Civic Association (NGO)

19. Slovenia / Slovénie

Meadow orchards and landscape
Municipality of Kozje

20. Spain / Espagne

The landscape of Bolonia Cove: Research, planning and intervention
Andalusian Historical Heritage Institute of the Department of Culture of the Local Government of Andalusia

21. Switzerland / Suisse

Renaturation du cours d’eau de l’Aire
République et Canton de Genève

22. Turkey / Turquie

Yeşilirmak Basin Landscape Atlas
Duzce University Faculty of Forestry Department of Landscape Architecture

23. United Kingdom / Royaume-Uni

The Sill: National Landscape Discovery Centre
Northumberland National Park Authority

Une présentation des [Candidatures](#) figure sur le site Internet du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage : <https://www.coe.int/fr/web/landscape> / Prix du paysage, Partie « Sessions du Prix du paysage du Conseil de l'Europe » ; ou <http://www.coe.int/fr/web/landscape/sessions-of-the-landscape-award>

Le Jury international, constitué en tant qu'organe subordonné du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), conformément à l'article 10 de la Convention européenne du paysage, s'est ainsi réuni afin d'examiner les candidatures et de proposer le lauréat, des mentions spéciales et reconnaissances.

Le CDCPP sera invité, lors de sa 8^e Réunion (Strasbourg, 12-14 juin 2019), à transmettre les propositions du Jury au Comité des Ministres.

Au vu de ces propositions, le Comité des Ministres décernera le prix, ainsi que les mentions spéciales et reconnaissances. Conformément à la Résolution CM/Res(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe, ils seront remis par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe avec la participation du Président du CDCPP et de la Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, ou de leur représentants, lors d'une cérémonie publique.

L'ensemble des réalisations seront également présentées à l'occasion de la 23^e Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe « *Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Session 2018-2019* », qui se tiendra en 2020.

II. ELECTION DU PRESIDENT

Les Membres du Jury ont élu M. Jacques Stein, en qualité de Président du Jury de la 6^e Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe.

III. PRESENTATION DES PROJETS

[[CEP-CDCPP-LA \(2019\) 2F](#)]

Le Jury a examiné les dossiers complets soumis au Secrétariat du Conseil de l'Europe:

1. Belgique

Wortel et la colonie de Merksplas : un paysage culturel revalorisé

Vzw Kempens Landschap

Wortel et la colonie de Merksplas forment ensemble un paysage culturel exceptionnel. Ce paysage fragmenté artificiel créé par l'homme au XIX^e siècle, d'une superficie de 1 000 hectares, comprend des zones ouvertes et fermées, des terres agricoles, des forêts et des réserves naturelles. Pas moins de 32 km de ruelles historiques et d'autres éléments linéaires tels que des canaux et des haies divisent le paysage en formes orthogonales remplies en prairies, broussailles, forêts et bâtiments. Certaines des landes et des tourbières restantes offrent une image de ce qu'était le paysage avant la création des colonies. Jusqu'en 1993, Wortel et la colonie de Merksplas étaient protégés du monde extérieur.

Après plus de 150 ans de service en tant que colonies agricoles, le paysage a été laissé en grande partie sans surveillance. La zone a été brièvement menacée jusqu'à ce que les citoyens sonnent l'alarme. Au cours des dernières décennies, les gouvernements et les associations ont collaboré avec succès pour sécuriser et restaurer l'identité et l'unité des deux colonies. Ainsi, tout le monde peut continuer à profiter de ce paysage historique, maintenant et à l'avenir.

2. Croatie

Dragodid.org : Préserver les techniques de maçonnerie en pierre sèche de l'Adriatique orientale 4 Grada Dragodid

Dragodid.org est un projet d'éducation, de formation et de sensibilisation au patrimoine en pierre sèche en Croatie et dans l'Adriatique orientale. Il est dirigé par l'Association 4 Grada Dragodid, une organisation non gouvernementale composée principalement de jeunes professionnels, d'étudiants en disciplines du patrimoine et du paysage (architecture, ethnologie, architecture de paysage, agriculture, etc.).

Les phases de démarrage du projet se sont achevées en 2013 avec les différentes étapes franchies : un portail d'informations sur le patrimoine, un inventaire public ouvert des bâtiments et des paysages en pierre sèche, un manuel de bricolage, un programme régulier d'ateliers publics et l'inscription initiale de l'art de la pierre sèche dans le registre national des biens culturels. Depuis lors, Dragodid.org a continué à devenir le projet d'organisation non gouvernementale le plus en vue dans le domaine de la protection des paysages en Croatie.

3. Chypre

Parc de bord de mer multifonctionnel à Limassol Municipalité de Limassol

En 1970, le gouvernement et les autorités municipales de Limassol ont poursuivi un projet de restauration de certaines parties côtières de la ville de Limassol, étendant les terres vers la mer afin de faire face à l'érosion, de protéger les bâtiments le long de la plage et de créer un grand parc en bord de mer. La situation actuelle du front de mer, longue de 1 km et large de 65 mètres, nécessitait des modifications qui en feraient partie intégrante du nouveau visage moderne du centre de la ville, grâce à une conception intégrée et unifiée. La reconstruction comprenait : un nouvel aménagement paysager utilisant des plantes locales, résistantes aux hautes températures, principalement utilisées à des fins de verdure et d'embellissement ; l'utilisation d'eau recyclée des égouts pour l'irrigation ; une piste cyclable le long de la route principale ; un petit amphithéâtre, des salons, des passerelles, des aires de repos, des terrains de jeux, une zone pour la planche à roulettes, des piliers en bois et des ponts pour la marche et l'éclairage. Dans le cadre de la mise à niveau, les fonctions et infrastructures existantes ont été prises en compte, telles que les fontaines, les sculptures, les espaces verts et les aires de jeux.

4. Danemark

Les paysages du futur

« Les paysages du futur », Université de Copenhague

« Les paysages du futur » est le nom du projet réalisé entre 2013 et 2018 dans le but de placer l'avenir des paysages ruraux dans un agenda multidisciplinaire et de renouveler la planification de la campagne danoise. Le projet était organisé en partenariat avec 18 partenaires, dont 11 municipalités danoises et l'association des chasseurs danois, représentés chacun par un projet paysager concret. Les expériences et les idées tirées de ces projets très différents représentent les résultats les plus importants du projet dans son ensemble. Les principaux résultats sont publiés dans l'ouvrage danois intitulé *Landscape Futures – Vision et plans pour la campagne* (Bogværket, février 2019). En outre, un certain nombre d'autres publications s'inspirent du projet, notamment *Paysage européen en transition – implications pour les politiques et la planification*, publiées par Cambridge University Press 2018. Les douze projets de planification ont porté sur la protection, la gestion et la mise en valeur des paysages dont il s'est agi et certains d'entre eux ont eu des impacts évidents sur la planification municipale et la gestion du paysage. Un cadre général pour une approche plus participative, intégrée et proactive de la planification du paysage rural, appelé « Elaboration d'une stratégie de paysage », représente un résultat méthodologique majeur.

5. Estonie

Journée d'activités communautaires « Faisons-le ! »

Fonds estonien pour la nature (ONG)

La Journée d'activités communautaires « Faisons-le ! » (*Let's do it!*) est une journée d'action collective visant à améliorer la qualité des paysages. Elle se déroule dans toute l'Estonie depuis 2008. Le projet a été lancé et est dirigé par une équipe de projet non gouvernementale qui a très bien réussi à impliquer un grand nombre de participants volontaires. En 2008, le projet a démarré avec l'action nationale visant à nettoyer l'Estonie des déchets jetés illégalement ; en 2009, les communautés locales se sont réunies pour générer de bonnes idées pour un développement local durable et, partant, de 2010 à 2018, différentes actions collectives (en estonien: *talgud*) ont été menées dans tout le pays.

Le projet a permis de mener un grand nombre d'actions de gestion du paysage. Chaque communauté, organisation ou citoyen actif a pu participer à la décision sur ce qui devait être fait et inviter d'autres personnes à se joindre à l'initiative. Traditionnellement, la journée d'activités communautaires a lieu le premier samedi de mai. Au fil des ans, plus de 14 700 actions différentes de gestion du paysage ont été menées en Estonie, contribuant également à mettre en valeur les aspects liés aux valeurs culturelles et esthétiques, avec plus de 433 600 participants. Grâce au projet, les communautés locales sont devenues plus fortes et le public a pris davantage conscience des valeurs du paysage et du développement durable. Le projet a également un résultat très pratique en ce qu'il contribue directement à améliorer la qualité de l'environnement.

6. Finlande

Création du Parc urbain national de Kotka

Ville de Kotka

Le Parc urbain national (*National Urban Park - NUP*) de Kotka est une combinaison de parcs, de quartiers bâtis, de zones marines du golfe de Finlande et de rivages de la rivière Kymijoki, d'une superficie de 2 675 hectares. Il relie les sites les plus importants de la ville de Kotka afin de créer un réseau uniforme, facile à parcourir, à la fois en termes de temps et de paysages. Le parc urbain national de Kotka relie également la ville à la nature environnante par le biais de corridors écologiques. Le parc urbain national comprend un ensemble complet de paysages naturels et culturels et de zones de loisirs, dont la ville s'engage à assurer la préservation dès la création du parc. Le statut des parcs urbains nationaux est spécifié dans la loi relative à l'utilisation des sols et à la construction. Le ministère de l'Environnement avait approuvé la demande de la ville de Kotka de créer un parc urbain national en 2014. Le concept de Parc urbain national finlandais, véritable outil de conception durable de l'utilisation des sols, a été récompensé par le Réseau européen du patrimoine des jardins (EGHN) en 2014, en tant que grand concept.

7. France

Reconquête des quais de la rive gauche à Rouen par l'aménagement d'une grande promenade fluviale sur plus de 3 km

Ville de Rouen et métropole Rouen, Normandie

L'aménagement des berges de la Seine à Rouen s'inscrit dans un vaste projet de reconquête des terres en jachère des deux côtés de la rivière. Avant la période dite de « reconstruction » (après la fin de la Seconde Guerre mondiale) pour la partie amont, et jusqu'au début des années 1980 pour la partie aval, ces zones étaient dédiées aux activités industrielles et portuaires, dont le déclin progressif a chemin vers des espaces stériles, des sols et des sous-sols pollués. Leur emplacement au cœur de la ville était néanmoins une opportunité majeure pour le développement de la ville. Leur donner une seconde vie était essentiel.

Le développement de cette grande promenade fluviale tend à réconcilier plusieurs logiques : reconnecter la rive droite, le centre-ville historique de Rouen et la rive gauche, afin que les Rouennais

reprennent possession de ces espaces et retrouvent une partie oubliée de leurs paysages urbains ; requalifier ces espaces pour renforcer l'attractivité de nouveaux quartiers au cœur de la ville dans une logique de densification urbaine et de lutte contre l'étalement urbain : le premier arrondissement, Rouen Flaubert, labellisé « EcoQuartier » par le ministère de la Transition écologique et solidaire, s'étend en aval sur près de 90 hectares (création de 2 800 logements, 200 000 m² d'activités économiques, de services et d'équipements pour éventuellement accueillir près de 16 000 actifs résidentiels) ; le deuxième arrondissement, Saint-Sever, en amont de la promenade, est un quartier en réhabilitation destiné à accueillir une future gare ; et diversifier des espaces urbains en créant un vaste espace de nature et de détente : les berges de la Seine forment désormais une promenade de parc de près de 25 hectares et de plus de 3 km, dont le développement rencontre des valeurs écologiques, paysagères, sociales et environnementales : valorisation du patrimoine et du paysage, aménagement d'espaces publics divers et de qualité pour tous, protection de l'environnement et éducation à l'environnement.

8. Géorgie

Développement durable du Canyon de Martvili

Municipalité de Martvili

Le Canyon de Martvili a reçu le statut de monument naturel en 2013. L'administration du monument naturel de Martvili a été créée le 1^{er} octobre 2015. Avant cet établissement, le site n'était connu que de la population locale. En raison du manque de contrôle, le site était très endommagé, la faune souffrait de la pêche illégale et du braconnage, et la flore était abîmée. De plus, en raison du manque d'infrastructures, la sécurité des touristes était menacée. La situation a rapidement évolué depuis 2015, lorsque l'Agence des zones protégées de Géorgie dans le cadre d'une coopération avec la Municipalité de Martvili, a commencé à mettre en œuvre le nouveau projet intitulé « Développement durable du Canyon Martvili ». Dans le cadre du projet, ont été construits : un centre d'accueil des visiteurs, un abri et des quais pour les bateaux, des sentiers de promenade, des points de vue, des ponts : un moulin à eau du XIX^e siècle a été réhabilité. En outre, à la rivière Abasha, un système de communication a été construit pour alerter les touristes lors d'inondations. D'autre part, des activités de nettoyage du canyon ont été entreprises : auparavant, on pouvait trouver des dizaines de bouteilles et d'emballages en plastique dans le canyon, mais la zone est maintenant totalement propre et sûre.

Le gouvernement géorgien a décidé de céder un territoire de navigation de plaisance avec un bail de cinq ans à une société à responsabilité limitée de la population locale « Oputsokh ». Cette société a investi 90 000 GEL (environ 30 000 EUR) pour l'achat de 25 bateaux de grande qualité, de gilets de sécurité et d'équipements de sauvetage. Afin d'accueillir les touristes, un service approprié a été formé pour les plaisanciers et les sauveteurs.

9. Grèce

Recréation du lac Karla

Région de Thessalie

La « Récréation du lac Karla » est considérée comme le plus grand projet environnemental dans les Balkans, également mis en œuvre par la région de Thessalie. Il concerne la création d'une vaste zone humide de 3 800 hectares, planifiée pour inverser les conditions environnementales défavorables causée par le drainage du lac. Il s'agit d'un projet de développement local et d'importance nationale, ayant de multiples effets positifs sur la région du lac en Thessalie.

Grâce à ce projet, l'approvisionnement en eau du lac est assuré tout en améliorant l'approvisionnement en eau d'une zone plus vaste. Le projet a également permis de promouvoir la protection contre les inondations de la Thessalie, l'irrigation des terres arables et le développement de l'agrotourisme.

10. Hongrie

Initiative de revitalisation du paysage dans l'esprit de la Charte du paysage de Pogányvár

Gouvernement local de Zalaszentmárton; Gouvernement local de Dióskál; Gouvernement local d'Egeraracsa; Gouvernement local d'Esztergályhorváti; Gouvernement local de Kerecseny; Gouvernement local d'Orosztony; Gouvernement local de Pacsa; Gouvernement local de Zalasabar; Gouvernement local de Zalavár

A Pogányvár, pendant la période de floraison, des vignes, des vergers et des jardins cultivés avec grâce le long des routes, mènent à la colline. Depuis 2011, les municipalités de Pogányvár ont conjointement développé une revitalisation complexe de leur territoire axé sur le paysage, afin de préserver et d'utiliser de manière durable le patrimoine traditionnel du comté de Zala. Un projet de restauration progressive d'un paysage en mosaïque de jardins et de vignobles a été mené à bien. Les municipalités impliquées dans le projet, fondé sur l'initiative du gouvernement local de Zalaszentmárton, ont confirmé le programme en 2017 par la signature de la Charte de Pogányvár (*Pogányvári Karta*), qui est la première charte paysagère de Hongrie. Celle-ci a été signée par neuf municipalités locales, dont six ont joué un rôle important dans la première phase du projet (2011-2017).

Les initiateurs du programme ont compris les processus dans le paysage et se sont tournés vers la gestion adaptative du paysage, ce qui a permis une existence décente et une vie enrichissante pour les habitants de la microrégion.

11. Italie

Entre terre et eau, « une autre manière de posséder »

Consortium « Les hommes de Massenzatica » (*Conorzio Uomini di Massenzatica*)

Le Consortium « Les hommes de Massenzatica » constitue est un projet de propriété collective datant du Moyen Âge, maintenant reconnu légalement par la République italienne par la loi n° 168/2017. Constitué en consortium en 1896, il représente un point de référence pour la protection et l'entretien du paysage du delta du Pô. Au fil du temps, le projet a montré sa capacité à privilégier le sens de la communauté et de la fraternité sur la croissance individuelle, en consolidant la capacité entrepreneuriale des habitants via une supervision hydraulique continue et des travaux sur les terres.

Ces démarches ont permis de lutter contre l'exploitation intensive des terres et de renforcer le capital social. Depuis 2010, le projet a permis d'encourager la sensibilisation, les travaux de recherche appliquée et des pratiques agricoles innovantes, en luttant contre le dépeuplement rural et en promouvant la cohésion sociale pour transmettre un patrimoine partagé aux générations futures. En proposant un nouveau « pacte pour le paysage », le consortium est porteur de valeurs pour la durabilité, la justice et l'appartenance, exprimant les identités multiples de l'Europe et de ses communautés.

12. Lettonie

L'origine des traditions culturelles lettones : Dikļi, le lieu de naissance du festival de la chanson lettone

Municipalité de Kocēni

Dikļi, en tant que lieu géographique en Lettonie, a été mentionné pour la première fois dans les sources historiques en 1436. Historiquement, ce territoire a été habité par les Livoniens qui ont choisi les collines Grebu et Bļodas. Dikļi est un lieu bien connu de l'histoire culturelle de la Lettonie. En 1818, les traditions du théâtre letton ont commencé à Dikļi. En 1864, Juris Neikens, ecclésiastique et écrivain, organisa le tout premier concert ou festival de chants dans le parc du Vicariat de Dikļi (aujourd'hui Mound Neikenkalns), jetant ainsi les bases de la belle tradition lettone, inscrite sur la Liste du Patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

Dikli est non seulement un lieu de nature, mais aussi un lieu d'objets : la nature et le patrimoine culturel s'y rencontrent. Il s'agit d'un des rares endroits où sont conservés tous les enregistrements historiques

portant sur les événements culturels les plus importants et les faits de l'histoire de la Lettonie. Certaines d'entre elles sont encore en cours de restauration, de maintenance et d'amélioration. Le lieu raconte des histoires de générations précédentes afin de les transmettre aux générations suivantes. Les autorités prennent soin de la valeur du paysage, de par la reconnaissance des monuments historiques et archéologiques, d'importance nationale. Elles se considèrent, avec les habitants, responsables de la manière dont l'environnement et les paysages culturels et historiques sont aujourd'hui, et seront à l'avenir. Des experts ont considéré que l'interaction entre l'architecture et la nature était « réellement magique » à Dikli.

13. Lituanie

Formation et consolidation du territoire naturel urbanisé de la ville de Telšiai

Administration de la municipalité de district de Telšiai

L'aménagement du territoire urbanisé de la ville de Telšiai a permis de consolider un cadre urbanisé et de restaurer le lien entre la ville et le lac Mastis. Plus de 20 projets différents ont été initiés et mis en œuvre par l'administration de la municipalité de district de Telšiai, avec des fonds de l'Union européenne et du gouvernement.

En ce qui concerne le relief urbain, les valeurs naturelles et culturelles, des projets de solutions complexes interreliées ont été mis en œuvre, un territoire historique fonctionnel, solide et attrayant de la partie centrale de la ville a été formé, un relief expressif de la ville (sept collines de la ville à proximité du lac) a été souligné et ouvert en fragments, des relations fonctionnelles et visuelles du paysage urbain et du cadre urbain ont été formées. Après avoir nettoyé la rive nord du lac, une infrastructure de loisirs moderne a été créée, ce qui améliore considérablement la qualité de vie de la population de la ville. Un environnement durable et intégré a été créé pour favoriser le développement de la ville et attirer de nouveaux investissements à Telšiai et dans le district.

14. Luxembourg

La Convention européenne du paysage, un autre paysage pour Vianden

Syndicat pour l'Aménagement et la Gestion du Parc naturel de l'Our

Entouré par la magnifique nature des Ardennes luxembourgeoises, la ville de Vianden se trouve au pied d'un imposant château-palais et représente un attrait culturel et historique du Parc naturel de l'Our au nord du Grand-Duché.

Ces derniers siècles, une agriculture et sylviculture conduites de manière intensive ont marqué l'aspect du paysage. Toutefois, à cause des surfaces parfois très escarpées et difficilement exploitables, depuis quelques décennies, les pentes autour de Vianden se sont embroussaillées et sont de plus en plus tombées en friche, ou alors elles ont été reboisées avec des résineux. De même, le parc de la ville, datant de la Belle Epoque avec son réseau de promenades, a également été négligé. Cette évolution a fait que les vues intéressantes sur la ville et sur le château ont majoritairement disparu. Compte tenu de ce changement dans le paysage traditionnel, le choix a été fait de restaurer la variété originelle du milieu naturel à moyen terme, grâce à des projets locaux.

15. Norvège

Lista, un paysage et un partenariat uniques

Municipalité de Farsund, proposée par le Conseil du Comté de Vest-Agder

Depuis 1976, la municipalité de Farsund s'est systématiquement employée à protéger, gérer, faire connaître et promouvoir les valeurs naturelles et culturelles uniques du district côtier de Lista, en coopération avec des groupes de bénévoles locaux, des associations et des autorités régionales. Elle a ainsi mis en place un partenariat unique en son genre. Dans le même temps, la société a connu une modernisation considérable et un mode de vie en mutation.

Lista possède une des avifaunes les plus abondantes en Norvège et de nombreuses plantes très rares. Les différentes formes de relief, les dunes de sable, les lacs, les zones humides, les pâturages et les forêts fournissent des aires de repos, des zones de nidification et des lieux d'hivernage convenables pour les oiseaux. Les plantes rares, la vie des oiseaux et les précieux écosystèmes dépendent du maintien du paysage côtier et agricole selon des méthodes anciennes. Lista est un paysage unique, diversifié et compact, avec une lumière distinctive. Des travaux ciblés, menés pendant 40 années, ont permis d'aménager un paysage naturel et culturel aux multiples facettes et riche en biodiversité. Celui-ci est attrayant pour les résidents et les visiteurs, et offre la possibilité de réaliser une grande variété d'expériences.

16. Portugal

Paysage de la culture du vignoble de l'île de Pico

Gouvernement régional des Açores, Direction régionale de l'environnement

Principale île du groupe central de l'archipel des Açores, l'île de Pico a une situation géographique éloignée des parties les plus occidentales de l'Europe. Afin de remédier au déclin de la population qui en résultait, le gouvernement régional des Açores a conçu, en 1996, une politique paysagère novatrice et innovante fondée sur les caractéristiques endogènes spécifiques de l'île. Il s'est agi de tenir compte de l'existence du volcan – la plus haute montagne, non seulement des Açores mais de tout le Portugal, de la nature volcanique rocheuse du sol, ainsi que de la culture traditionnelle et intemporelle du vignoble, afin de promouvoir les atouts paysagers de l'île, tant naturels que culturels, comme base d'un développement durable. Le paysage même a stimulé le développement d'un territoire progressivement abandonné, tout en permettant de reconstituer une population en déclin et d'attirer des visiteurs, qui surpassent aujourd'hui les habitants de l'île.

Cette politique du paysage, dont il convient de mentionner la mise en œuvre continue et coordonnée, a été le point de départ de la revitalisation de la structure socio-économique du territoire. Elle a permis de commercialiser des produits locaux en dehors de la région, voire au niveau international. Il s'est agi de promouvoir les caractéristiques traditionnelles du paysage et de réhabiliter des atouts bâtis ruraux et patrimoniaux, en les rendant à la population. La politique menée a démontré qu'il est possible de transformer une région reculée, ultrapériphérique, et ayant des terres très rudes, en un territoire vivant, attractif, durable et « exemplaire ».

17. Serbie

Plan d'aménagement du territoire à vocation spécifique « Le paysage culturel de Sremski Karlovci »

Institut de planification urbaine et spatiale de Voïvodine, Secrétaire provincial à la planification urbaine et à la protection de l'environnement, gouvernement de la Province autonome de Voïvodine

Reconnaissant les valeurs héritées, incarnées dans le paysage, et cherchant le moyen d'atténuer les tendances négatives en matière de développement territorial – étalement urbain, construction illicite, utilisation inappropriée des terres –, le projet visait à créer une stratégie de développement spatial destinée à améliorer l'image générale de la ville historique de Sremski Karlovci, en accordant la priorité aux préoccupations liées aux implantations urbaines et aux valeurs de leur environnement.

Le Projet a conçu le premier document de planification spatiale en Serbie fournissant un cadre conceptuel de planification spatiale basé sur la conceptualisation du paysage, et le premier document de planification représentant un modèle d'application de la Convention européenne du paysage. Le document de planification couvrait une superficie de 64,16 km² et comprenait les divers paysages des pentes boisées du mont Fruska Gora et l'une des plus vastes plaines alluviales du Danube moyen (Koviljsko-petrovaradinski rit). La zone de contact entre ces deux entités spatiales dominantes a déterminé la forme spécifique du paysage caractérisé par la morphologie compacte de la ville historique de Sremski Karlovci et les particularités de son environnement agricole. Les activités entreprises ont visé à exploiter tout le potentiel de la caractérisation du paysage et à identifier les objectifs de qualité du paysage dans le but de créer une nouvelle stratégie de développement spatial pour Sremski Karlovci. L'adaptation du document de planification spatiale a été le produit final d'un travail approfondi et collaboratif sur ces activités.

18. République slovaque

Sauvegarde et restauration du paysage baroque composé du Calvaire Banská Štiavnica

Association civique du Fonds pour le calvaire (ONG)

Le projet a été mis en œuvre par le Fonds du Calvaire dans le but de sauvegarder et de restaurer le paysage et le complexe architectural baroques du Calvaire de Banská Štiavnica. Le complexe comprend un total de 23 bâtiments sacrés distincts – trois églises, 17 chapelles et trois autres objets situés dans l'axe central de la colline du Scharffenberg. Le complexe du calvaire fait partie d'un site inclus sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. La réalisation du projet a commencé peu de temps après que la zone du calvaire baroque ait été inscrite sur la Liste des 100 sites les plus menacés du système mondial de surveillance des monuments, en 2007. Le Fonds du Calvaire a permis de restaurer la zone dégradée de la colline du calvaire, en lui redonnant, à la suite d'une vaste reconstruction, son aspect baroque d'origine. Dans le même temps, l'association a contribué à redonner vie à un paysage religieux symbolique au service des visiteurs fidèles et nombreux. La mise en œuvre du projet a préservé des valeurs culturelles, architecturales, artistiques et historiques inestimables, non seulement du complexe de bâtiments, mais également de la décoration intérieure de fresques et de sculptures.

19. Slovénie

Prés-vergers et paysage

Municipalité de Kozje

Les prés-vergers sont classés comme types d'habitat du paysage agricole. Leur principale caractéristique est l'utilisation extensive des terres agricoles qui maintient le paysage agricole traditionnel et contribue de manière significative à la préservation de la biodiversité. Dans la Zone protégée du Parc régional de Kozjansko, les prés-vergers font partie des zones de conservation les plus importantes de Natura 2000 en Europe, car ils représentent un environnement naturel pour certaines espèces d'oiseaux rares et en voie de disparition.

Les changements dans l'utilisation des terres agricoles, tels que la surexploitation qui en découle, les changements économiques et les changements dans la structure sociale sont des facteurs qui représentent une menace pour le type d'habitat. Les travaux réalisés dans la zone protégée du parc ont enrayer ces processus de dégradation grâce à des mesures actives de protection de la nature. Cette approche holistique a ainsi permis de revenir aux valeurs de la protection de la nature, du paysage, de l'agriculture et de l'économie, propres aux vergers de prairies. Le pré-verger et sa pomme sont devenus un symbole de la protection de la nature qui relie la communauté locale, le gestionnaire de l'aire protégée, les organisations non gouvernementales et les résidents locaux.

20. Espagne

Le paysage de l'anse de Bolonia : recherche, planification et intervention

Institut du patrimoine historique andalou du département de la culture du Gouvernement local de l'Andalousie

Dans le but de respecter les dispositions de la Convention européenne sur le paysage, une série d'actions ont été entreprises dans l'Anse de Bolonia afin d'intégrer le patrimoine naturel et culturel dans des itinéraires qui en ordonnent l'enregistrement et l'expérience, en tant que paysage culturel. Le projet a reconnu la nature complexe et relationnelle du paysage qui, considéré comme un processus, nécessite la participation de l'observateur. De plus, les conditions d'accès au lieu et de sa perception ont été améliorées, au moyen notamment de nouveaux supports d'interprétation. Ce projet s'inscrit dans une stratégie plus globale qui a permis de clarifier la manière d'intervenir en fonction de l'ampleur et des qualités du paysage et des environs l'Anse de Bolonia. Cela va de l'analyse, du diagnostic et du processus organisationnel, y compris la planification, au projet de construction qui définit l'intervention. En tout état de cause, les formes de participation et la coopération interinstitutionnelle intense qui ont apporté leur soutien à l'action sont mises en évidence.

21. Suisse

Renaturation du cours d'eau de l'Aire

République et Canton de Genève

Conduit par le service de renaturation des cours d'eau de l'Etat de Genève, le projet du groupement « Superpositions » a été plébiscité par un jury de mandat d'études en 2001 pour ses qualités à la fois environnementales, sociales, territoriales, valorisant le paysage avec son patrimoine. Décliné en plusieurs étapes, le projet s'est à chaque fois amélioré, de sorte que le troisième tronçon inaugurée et rendu à la population fin 2015 présente certainement ce qui se fait de mieux en la matière.

La démarche du projet, consistant à laisser la nouvelle rivière façonner elle-même son lit en laissant libre cours au jeu des érosions successives tout en transformant l'ancien canal en un parc linéaire avec des promenades, des places publiques, sorte de grand jardin paysager, sont à la base de son succès auprès des citoyens. L'équipe de mandataires « Superpositions » réunit aussi bien des ingénieurs et des biologistes, que des architectes paysagistes.

22. Turquie

Atlas de paysages du bassin Yeşilirmak

Université de Duzce, Faculté de sylviculture, Département d'architecture paysagère

Les objectifs de l'Atlas du paysage du bassin du Yeşilirmak consistent à évaluer le caractère du paysage – caractéristiques du paysage, fonction et évolution du paysage, pressions et qualité du paysage – sur la base de l'inventaire du paysage naturel et culturel du bassin du Yeşilirmak, afin d'identifier les types de caractères du paysage et les zones caractéristiques du paysage, ainsi que la diversité des paysages et de la biodiversité, de créer une carte de qualité des paysages et, par conséquent, établir des directives sectorielles pour les paysages.

Le projet a été lancé en 2012 et s'est achevé en 2015. Une réunion destinée au lancement du projet s'est tenue à Amasya, puis des ateliers ont été organisés avec la participation d'organismes publics, d'organisations non gouvernementales et du grand public à Samsun, Tokat et Çorum. Une réunion de formation s'est tenue à Ankara, ainsi qu'une réunion de finalisation des travaux. Le projet s'est déroulé en trois étapes principales, consacrées à : l'étude-inventaire-évaluation ; la préparation de la base de données de paysages, l'analyse de la fonction du paysage, des indicateurs et de l'évaluation des caractéristiques du paysage ; la publication de guides sectoriels et d'atlas sur le paysage.

23. Royaume-Uni

Le Sill : Centre national de découverte du paysage, Bardon Mill, Northumberland

Administration du Parc national de Northumberland

Le Sill est un centre national de découverte du paysage qui vise à transformer la façon dont des personnes gens de tout âge comprennent, explorent et se connectent avec des paysages. Il porte le nom du site géologique de renommée internationale Whin Sill, située à proximité. Le centre agit comme une plaque tournante, une destination sûre et accessible pour tous, en particulier pour les enfants, les jeunes, les familles, les personnes handicapées et ceux qui se sentent moins en confiance pour explorer les paysages plus sauvages du parc national de Northumberland et du grand nord-est de l'Angleterre et les limites écossaises.

Le centre est bien plus qu'un bâtiment : il propose un programme complet d'activités et d'événements tout au long de l'année visant à nourrir la nouvelle génération d'amoureux du paysage, à ouvrir à tous l'accès à la campagne, et à veiller à ce que ces derniers endroits sauvages et les écosystèmes qui les composent, continuent à prospérer. Avec plus de 150 000 visiteurs par an, le Sill est immédiatement devenu l'un des meilleurs sites d'entrée gratuits du nord-est de l'Angleterre et, avec ses 30 000 personnes engagées dans des activités paysagères, contribue à transformer la façon dont les gens s'engagent dans les paysages.

*

IV. DELIBERATION ET DECISIONS DU JURY

Afin d'éviter des conflits d'intérêts éventuels, le représentant du CDCPP, M. Julien Transy n'a pas pris part à l'analyse ni à la décision concernant le projet présenté par la France. La même attitude a été adoptée par les autres membres du Jury – M. Valerio Di Battista, M. Andreas Stalder, M. Jacques Stein –, en ce qui concerne les projets présentés respectivement par l'Italie, la Suisse et la Belgique.

Le Jury a reconnu l'importance la grande qualité de l'ensemble des projets présentés pour la 6^e session 2018-2019 du Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage qui, par la diversité de leurs approches, contribuent à la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage conformément à la Résolution CM/Res(2017)18 sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe.

Le Jury a décidé à l'unanimité :

1. D'attribuer le Prix du paysage du Conseil de l'Europe à :

La renaturation du cours d'eau de l'Aire

République et Canton de Genève, Suisse

Le Projet « Renaturation du cours d'eau de l'Aire », présenté par la République et Canton de Genève, constitue un processus de création d'un paysage évolutif et multifonctionnel, dans lequel une intervention pluridisciplinaire et concertée a permis de restituer, à un cours d'eau auparavant canalisé, son espace de liberté dans un cadre territorial péri-urbain et urbain.

Tout en permettant la prévention des inondations et la reconstitution d'écosystèmes favorables à la vie animale et végétale, ce paysage vivant constitue également un espace de promenades, de détente et un lieu de rencontre, qui en fait son succès auprès des populations.

La dimension transnationale du cours d'eau représente une invitation à poursuivre une coopération transfrontalière permettant de mettre en valeur du paysage au-delà de la phase de conception du projet, déjà menée à bien.

Le projet est inscrit dans le contrat de rivière de la communauté de communes du Genevois – Archamps, Haute-Savoie, France. Cette autorité locale est partenaire du projet, tout comme l'Association transfrontalière pour la protection de l'Aire et de ses affluents.

Dans ce contexte, le Jury s'est interrogé sur l'opportunité d'associer la France à la remise du Prix à la Suisse, dans un esprit de coopération transfrontalière conforme à l'article 9 de la Convention européenne du paysage.

Reconnu pour sa grande valeur, le Projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

*

2. D'attribuer des mentions spéciales identiques du Prix du paysage du Conseil de l'Europe aux projets suivants :

Journée d'activités communautaires « Faisons-le ! »

Fonds estonien pour la nature (ONG), Estonie

Le Projet « Journée d'activités communautaires 'Faisons-le !' », présenté par le Fonds estonien pour la nature (ONG), témoigne de la capacité des approches paysagères à favoriser la participation du public et sa sensibilisation aux enjeux du développement durable.

Ce projet, participatif et fédérateur, permet de mobiliser la population autour d'une grande diversité d'actions locales favorables à la qualité du paysage. La démarche ascendante adoptée constitue un remarquable exemple de sensibilisation de la population et d'éducation permanente, afin d'apprécier la valeur du paysage.

Reconnu pour sa grande valeur, le Projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

*

Création du Parc urbain national de Kotka

Ville de Kotka, Finlande

Le Projet de création du Parc urbain national de Kotka, présenté par la ville de Kotka, Finlande, s'inscrit dans une conception selon laquelle la prise en compte du paysage guide le processus de planification.

Des éléments paysagers préexistants, parfois dégradés, ont été réhabilités et intégrés dans un réseau spatial cohérent et de grande ampleur. Ce réseau s'appuie sur une combinaison d'espaces verts, de quartiers bâtis, de rivières, et de zones marines et sous-marines, reliant les sites les plus importants de la ville et les connectant à la nature environnante par le biais de corridors écologiques. En ce sens, il contribue à la qualité de vie quotidienne et au bien-être des populations, qui ont été encouragées à participer au processus de décision dès les premières étapes du projet.

Enfin, le statut des parcs urbains nationaux reconnu par la législation finlandaise constitue une source d'inspiration plus globale.

Reconnu pour sa grande valeur, le Projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

*

Reconquête des quais de la rive gauche à Rouen par l'aménagement d'une grande promenade fluviale sur plus de 3 km

Ville de Rouen et métropole Rouen, Normandie, France

Le Projet « Reconquête des quais de la rive gauche à Rouen par l'aménagement d'une grande promenade fluviale sur plus de 3 km », présenté par la ville de Rouen et la métropole Rouen, Normandie, France, témoigne de la capacité des démarches paysagères à promouvoir une valorisation urbaine d'une zone fluviale.

Il permet de donner une nouvelle vie et d'autres fonctionnalités à des espaces délaissés et dégradés dans un territoire urbain, répondant ainsi à des valeurs écologiques, environnementales, sociales et culturelles. Des traces de la vocation industrielle et portuaire antérieure du site ont notamment été sauvegardées.

Il s'inscrit dans un vaste processus de réhabilitation de friches, de part et d'autre du fleuve, favorable à une restauration écologique. Il représente un facteur majeur d'attractivité du territoire et d'essor de la métropole.

L'aménagement d'une longue promenade fluviale permet de reconnecter les rives entre elles et le centre-ville, permettant ainsi à la population de se réappropriier ces espaces pour leur bien-être, leur santé et leurs loisirs.

Reconnu pour sa grande valeur, le Projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

*

Entre terre et eau, « Une autre manière de posséder »

Consortium « Les hommes de Massenzatica » (*Consortio Uomini di Massenzatica*), Italie

Le Projet « Entre terre et eau, 'Une autre manière de posséder' », présenté par le Consortium « Les hommes de Massenzatica » (*Consortio Uomini di Massenzatica*), Italie, témoigne de la capacité de l'approche paysagère à favoriser la cohésion sociale.

Il s'inscrit dans une forme pluriséculaire d'organisation de la propriété, qui a su s'adapter aux réalités socio-économiques du monde rural actuel dans un contexte évolutif, afin de lutter contre l'exode rural.

Il promeut le sens de la communauté, en offrant des possibilités d'entreprendre par la pratique d'une agriculture extensive, adaptée aux conditions du milieu. Le contrôle permanent du niveau des eaux, ainsi que les efforts pour lutter contre une exploitation intensive des terres, contribuent au maintien du capital social.

En proposant un nouveau « pacte pour le paysage », il vise à maintenir des populations sur le territoire et à transmettre aux générations futures un paysage harmonieux.

Reconnu pour sa grande valeur, le Projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

*

3. De reconnaître la grande valeur de chacun des projets suivants, et de les faire connaître au grand public comme source d'inspiration :

Wortel et la colonie de Merksplas : un paysage culturel revalorisé

Vzw Kempens Landschap, Belgique

Reconnu pour sa grande valeur, le Projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

*

Dragodid.org : Préserver les techniques de maçonnerie en pierre sèche de l'Adriatique oriental

4 Grada Dragodid, Croatie

Reconnu pour sa grande valeur, le Projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

*

Parc de bord de mer multifonctionnel à Limassol

Municipalité de Limassol, Chypre

Reconnu pour sa grande valeur, le Projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

*

Les paysages du futur

« Les paysages du futur », Université de Copenhague, Danemark

Reconnu pour sa grande valeur, le Projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

*

Développement durable du Canyon de Martvili

Municipalité de Martvili, Géorgie

Reconnu pour sa grande valeur, le Projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

*

Parc de bord de mer multifonctionnel à Limassol

Recréation du lac Karla

Région de Thessalie, Grèce

Reconnu pour sa grande valeur, le Projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

*

Initiative de revitalisation du paysage dans l'esprit de la Charte du paysage de Pogányvár

Gouvernement local de Zalaszentmárton ; Gouvernement local de Dióskál ; Gouvernement local d'Egeraracsa ; Gouvernement local d'Esztergályhorváti ; Gouvernement local de Kerecseny ; Gouvernement local d'Orosztony ; Gouvernement local de Pacsa ; Gouvernement local de Zalasabar ; Gouvernement local de Zalavár, Hongrie

Reconnu pour sa grande valeur, le Projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

*

L'origine des traditions culturelles lettones : Dikļi, le lieu de naissance du festival de la chanson lettone

Municipalité de Kocēni, Lettonie

Reconnu pour sa grande valeur, le Projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

*

Formation et consolidation du territoire naturel urbanisé de la ville de Telšiai

Administration de la municipalité de district de Telšiai, Lituanie

Reconnu pour sa grande valeur, le Projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

*

La Convention européenne du paysage, un autre paysage pour Vianden

Union pour le développement et la gestion du Parc Notre Nature, Luxembourg

Reconnu pour sa grande valeur, le Projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

*

Lista, un paysage et un partenariat uniques

Municipalité de Farsund, proposée par le Conseil du Comté de Vest-Agder, Norvège

Reconnu pour sa grande valeur, le Projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

*

Paysage de la culture du vignoble de l'île de Pico

Gouvernement régional des Açores, Direction régionale de l'environnement, Portugal

Reconnu pour sa grande valeur, le Projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

*

Plan d'aménagement du territoire à vocation spécifique « Le paysage culturel de Sremski Karlovci »

Institut de planification urbaine et spatiale de Voïvodine, Secrétaire provincial à la planification urbaine et à la protection de l'environnement, gouvernement de la Province autonome de Voïvodine, Serbie

Reconnu pour sa grande valeur, le Projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

*

Sauvegarde et restauration du paysage baroque composé du Calvaire Banská Štiavnica

Association civique du Fonds pour le calvaire (ONG), République slovaque

Reconnu pour sa grande valeur, le Projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

*

Prés-vergers et paysage

Municipalité de Kozje, Slovénie

Reconnu pour sa grande valeur, le Projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

*

Le paysage de l'anse de Bolonia : recherche, planification et intervention

Institut du patrimoine historique andalou du département de la culture du Gouvernement local de l'Andalousie, Espagne

Reconnu pour sa grande valeur, le Projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

*

Atlas de paysages du bassin Yeşilirmak

Université de Duzce, Faculté de sylviculture, Département d'architecture paysagère, Turquie

Reconnu pour sa grande valeur, le Projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

*

Le Sill : Centre national de découverte du paysage, Bardon Mill, Northumberland

Administration du Parc national de Northumberland, Royaume-Uni

Reconnu pour sa grande valeur, le Projet fait partie de l'Alliance du Prix du paysage établi par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, en tant que source d'inspiration.

*

V. OBSERVATIONS GENERALES

Les membres du Jury ont souligné que le Prix du paysage du Conseil de l'Europe constitue un important moyen de sensibilisation à la dimension paysagère, conformément aux dispositions de la Convention européenne du paysage, et qu'il serait dès lors très souhaitable que l'ensemble des Parties à la Convention participent à la 7^e Session du Prix, qui se tiendra en 2020-2021.

VI. CLOTURE DE LA REUNION

Le Président a remercié les membres du Jury et le Secrétariat et a clos la réunion.

ANNEXE 1

ORDRE DU JOUR

I. ACCUEIL ET OUVERTURE DE LA REUNION

- Adoption de l'ordre du jour
[[CEP-CDCPP-LA \(2019\) 1F](#)]
- Présentation générale du travail de la réunion
[[CEP-CDCPP-LA \(2019\) 2F](#)]

II. ELECTION DU PRESIDENT

III. PRESENTATION DES PROJETS

IV. DEBAT ET DECISION DU JURY

V. OBSERVATIONS GENERALES

VI. CLOTURE DE LA REUNION

ANNEXE 2

LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBRES DU JURY INTERNATIONAL

Représentant du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP)

1. M. Julien TRANSY, Chargé de mission paysage, Ministère de la transition écologique et solidaire, F-92055 La Défense, Cedex, France
Tel : +33 1 40 81 33 92 ; E-mail: julien.transy@developpement-durable.gouv.fr

Représentant du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

2. *A l'attention d'un(e) membre du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe*
s/c. Mr Andreas KIEFFER, Secrétaire Général du Secrétaire Général du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, Council of Europe, F-67075 Strasbourg Cedex, France
Tel : +33 (0) 3 90 21 54 93 – E-mail: andreas.kieffer@coe.int
et Mme Sabine ZIMMER, Chef du Cabinet du Président et du Secrétaire Général du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe
Tel : +33 (0)3 88 41 25 97 ; E-mail: sabine.zimmer@coe.int (*Excusé/e*)

Représentant de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe

3. M. Thierry MATHIEU, Président de la Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe
L'Herculis, 12 Chemin de la Turbie, 98000 Monaco
Tel : +33 (0)6 82 96 42 37 ; E-mail: thierry.mathieu31@gmail.com

Trois éminents spécialistes du paysage

4. M. Valerio DI BATTISTA, Professeur émérite à l'Ecole polytechnique de Milan, Architecte, Coordinateur du réseau d'observatoires paysagers du Piémont, Président de l'Observatoire du paysage du Monferrato Casalese, Via Crema, 15, 20135 Milano, Italie
Tel : +39 335 75 96 809 ; dibattista_valerio@libero.it

5. M. Andreas STALDER, Expert permanent de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP), Bernastrasse 39, CH-3005 Berne, Suisse
Tel: 0041 31 351 85 19 ; 0041 79 875 63 55 ; E-mail: andreasstalder@sunrise.ch

6. M. Jacques STEIN, Président de la section des Sites de la Commission Royale des monuments, sites et fouilles, Rue Lesoinne N° 8, 4000 Liège, Belgique
Tel : +32 486 63 69 53 ; E-mail: jacques.stein@gmail.com

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mme Maguelonne DEJEANT-PONS, Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage , Cher de la Division du paysage et des Journées européennes du patrimoine, Conseil de l'Europe, F-67075 STRASBOURG CEDEX, France
Tel : +33 3 88 41 23 98 ; E-mail: maguelonne.dejeant-pons@coe.int

Mme Susan MOLLER, Assistante administrative, Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe, F-67075 STRASBOURG CEDEX, France
Tel : +33 3 90 21 41 16 ; E-mail: susan.moller @coe.int

ANNEXE 3

**RESOLUTION CM/RES(2008)3 SUR LE REGLEMENT RELATIF
AU PRIX DU PAYSAGE DU CONSEIL DE L'EUROPE**

*(adoptée par le Comité des Ministres le 20 février 2008, lors de la 1018e réunion
des Délégués des Ministres)*

<http://www.coe.int/fr/web/landscape/rules-and-linguistic-versions>

Le Comité des Ministres,

Rappelant que l'article 11 de la Convention européenne du paysage (STE n° 176) (ci-après dénommée « la Convention »), adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en date du 19 juillet 2000 et ouverte à la signature à Florence le 20 octobre 2000, institue le Prix du paysage du Conseil de l'Europe (ci-après dénommé « le prix ») ;

Considérant que cet article prévoit que le Comité des Ministres définit et publie les critères d'attribution du prix, adopte son règlement et décerne le prix ;

Considérant que le prix vise à récompenser des initiatives concrètes et exemplaires pour la réalisation d'objectifs de qualité paysagère sur le territoire des Parties à la Convention (ci-après dénommées « les Parties ») ;

Estimant que le prix s'inscrit dans la lignée du travail accompli par le Conseil de l'Europe en faveur des droits de l'homme, de la démocratie et du développement durable, et qu'il met en valeur la dimension territoriale des droits de l'homme et de la démocratie, en reconnaissant l'importance des mesures prises pour améliorer les caractéristiques paysagères du cadre de vie des populations ;

Convaincu que le prix est de nature à accroître la sensibilisation de la société civile à la valeur des paysages, à leur rôle et à leur transformation,

Décide :

- I. Il est adopté le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe selon les modalités précisées dans l'annexe à la présente résolution.
- II. Les critères d'attribution du Prix du paysage du Conseil de l'Europe figurent en annexe audit règlement.
- III. Les Parties sont invitées à traduire dans leur(s) langue(s) nationale(s) et à promouvoir le Règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe. Elles sont également invitées à encourager la couverture médiatique du prix afin de sensibiliser le public à l'importance du paysage.

Annexe à la Résolution CM/Res(2008)3

Règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe

Article 1 – Objectif

a. Le prix représente la reconnaissance honorifique de la mise en œuvre d'une politique ou de mesures prises par des collectivités locales et régionales, ou leurs groupements, ou d'une contribution particulièrement remarquable apportée par des organisations non gouvernementales, visant la protection, la gestion et/ou l'aménagement durables des paysages. Cette reconnaissance s'exprime par la remise d'un diplôme. Des mentions spéciales peuvent être également accordées.

b. Le prix récompense un processus de mise en œuvre de la Convention aux niveaux national ou transnational, se traduisant par une réalisation effective et mesurable.

c. Le prix contribue également à sensibiliser les populations à l'importance des paysages pour l'épanouissement des êtres humains, la consolidation de l'identité européenne et le bien-être individuel et de la société dans son ensemble. Il favorise la participation du public au processus décisionnel des politiques du paysage.

Article 2 – Qualification des candidats

Conformément à l'article 11, paragraphe 1, de la Convention, peuvent être candidats au prix les collectivités locales et régionales et leurs groupements qui, dans le cadre de la politique relative au paysage d'une Partie à la présente Convention, ont mis en œuvre une politique ou des mesures visant la protection, la gestion et/ou l'aménagement de leurs paysages, faisant la preuve d'une efficacité durable et pouvant ainsi servir d'exemple aux autres collectivités territoriales européennes. Les organisations non gouvernementales qui ont fait preuve d'une contribution particulièrement remarquable à la protection, à la gestion ou à l'aménagement du paysage peuvent également être candidates.

Conformément au paragraphe 2 de l'article précité, les collectivités locales et régionales transfrontalières et les groupements de collectivités locales ou régionales concernés peuvent être candidats, à la condition qu'ils gèrent ensemble le paysage en question.

Article 3 – Procédure

La procédure se déroule en trois phases :

Phase 1 – Présentation des candidatures

Chaque Partie présente une candidature au Secrétariat Général du Conseil de l'Europe. Les candidatures peuvent résulter d'un concours organisé par chaque Partie en tenant compte des critères d'attribution du prix, tels qu'ils figurent dans l'annexe au présent règlement.

Le dossier de candidature, présenté dans l'une des deux langues officielles du Conseil de l'Europe (français ou anglais), comprend :

- la présentation du candidat (trois pages maximum) ;
- la présentation d'une réalisation visant la protection, la gestion et/ou l'aménagement d'un paysage, amenant la preuve d'une efficacité durable et pouvant servir d'exemple. Il sera fait mention de la disposition de la Convention concernée.

La présentation se fera sous forme d'un document papier d'une vingtaine de pages et sera accompagné de sa copie numérique au format pdf sur CD-ROM et de posters. Une vidéo d'environ cinq minutes pourra compléter le dossier. Les matériels remis devront être libres de droits pour leur utilisation par le Conseil de l'Europe en vue de la communication de la promotion du prix ou de toute autre publication ou action liée à la Convention. Le Conseil de l'Europe s'engage à mentionner le nom des auteurs.

Les dossiers incomplets ou ne respectant pas le règlement ne seront pas admis à concourir.

Le prix est décerné en principe tous les deux ans. Les dossiers de candidature doivent parvenir au Secrétariat Général du Conseil de l'Europe au plus tard le 31 décembre de l'année précédant la remise du prix.

Phase 2 – Examen des candidatures

Un jury international constitué en tant qu'organe subordonné des comités d'experts visés à l'article 10 de la Convention¹ examine les candidatures et se prononce sur leur admissibilité. Ce jury est composé de :

- un membre du (chacun des) comité(s) d'experts chargé(s) du suivi de la Convention, désigné par ce(s) comité(s) ;
- un membre du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, désigné par le Congrès ;
- un représentant d'une organisation non gouvernementale internationale, désigné par le Secrétaire Général sur proposition du Regroupement des OING ayant le statut participatif auprès du Conseil de l'Europe ;
- trois spécialistes éminents en matière de paysage, désignés par le (la) Secrétaire Général(e) du Conseil de l'Europe.

Le jury désigne un ou une président(e).

Le jury propose, parmi les candidats admis, un lauréat pour le prix.

Les propositions du jury sont prises à la majorité absolue des votants au premier tour de scrutin et à la majorité relative au tour suivant, sur la base des critères d'attribution du Prix figurant à l'annexe au présent règlement. En cas d'égalité des voix, la voix du (de la) président(e) du jury est prépondérante.

Les motifs des choix opérés sont expliqués.

Le jury peut proposer d'attribuer une ou des mentions spéciales.

Les comités d'experts visés à l'article 10 de la Convention¹ examinent les propositions du jury et adressent leurs propositions quant au lauréat du prix, et, le cas échéant, les mentions spéciales, au Comité des Ministres.

Phase 3 – Décernement et remise du prix et des mentions spéciales

Au vu des propositions des comités d'experts visés à l'article 10 de la Convention¹, le Comité des Ministres décerne le prix et les mentions spéciales éventuelles.

Le prix et les mentions spéciales sont remis par le (la) Secrétaire Général(e) du Conseil de l'Europe ou son (sa) représentant(e) à l'occasion d'une cérémonie publique.

¹ Le 30 janvier 2008, le Comité des Ministres a décidé de confier cette tâche au seul Comité directeur du patrimoine culturel et du paysage (CDPATEP) [remplacé le 1^{er} janvier 2012 par le Comité directeur de la culture, du patrimoine culturel et du paysage (CDCPP)].

Annexe au Règlement

Critères d'attribution du Prix du paysage du Conseil de l'Europe

Critère 1 – Développement territorial durable

Les réalisations présentées devront être l'expression concrète de la protection, de la gestion et/ou de l'aménagement des paysages. Par expression concrète, on entend une réalisation achevée et ouverte au public depuis au moins trois ans au moment de la présentation de la candidature.

Elles doivent en outre :

- s'inscrire dans une politique de développement durable et s'intégrer harmonieusement dans l'organisation du territoire concerné ;
- faire preuve de qualités environnementales, sociales, économiques, culturelles et esthétiques durables ;
- s'opposer ou remédier aux déstructurations du paysage ;
- contribuer à valoriser et à enrichir le paysage et à développer de nouvelles qualités.

Critère 2 – Exemplarité

La mise en œuvre de la politique ou les mesures prises qui ont contribué à renforcer la protection, la gestion et/ou l'aménagement des paysages concernés devront avoir une valeur exemplaire de bonne pratique, dont d'autres acteurs pourraient s'inspirer.

Critère 3 – Participation du public

La mise en œuvre de la politique ou des mesures prises en vue de la protection, de la gestion et/ou de l'aménagement des paysages concernés devront impliquer une étroite participation du public, des autorités locales et régionales et des autres acteurs concernés, et devraient refléter clairement les objectifs de qualité paysagère.

Le public devrait pouvoir participer simultanément de deux manières :

- au moyen de dialogues et d'échanges entre les membres de la société (réunions publiques, débats, procédures de participation et de consultation sur le terrain, par exemple) ;
- au moyen de procédures de participation et d'intervention du public dans les politiques du paysage mises en œuvre par les autorités nationales, régionales ou locales.

Critère 4 – Sensibilisation

L'article 6.A de la Convention prévoit que « chaque Partie s'engage à accroître la sensibilisation de la société civile, des organisations privées et des autorités publiques à la valeur des paysages, à leur rôle et à leur transformation ». Les actions en ce sens mises en œuvre dans le cadre de la réalisation concernée seront évaluées.

*